

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 140-10**

Prenez avis que lors de la séance régulière tenue le 12 décembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 140-10 intitulé :

Règlement amendant le règlement numéro 140 relatif à la sécurité des biens et des personnes sur le territoire de la ville de Repentigny

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 19^e jour du mois de décembre 2023.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat